



Atlas

- Communiqué de presse -

Atlas et la Caisse des Dépôts concrétisent l'engagement de la branche professionnelle des bureaux d'études techniques :

Une convention pour favoriser l'accès à des formations certifiantes via Mon Compte Formation

Paris le 3 juin 2021 - Atlas est le premier OPCO¹ à signer une convention de partenariat avec la Caisse des Dépôts pour favoriser l'accès à des formations certifiantes grâce à des abondements financiers mobilisables dans le cadre du Compte personnel de formation (CPF) : Mon Compte Formation. Cette convention répond aux besoins constatés par la Branche professionnelle des bureaux d'études techniques (BET)². L'objectif est de favoriser l'accès à cinq certificats de qualification professionnelle (CQP) et sept certificats de compétences³.

Accéder à des certifications reconnues

Cette convention répond au constat fait par la branche des bureaux d'études techniques : une pénurie de main-d'œuvre qualifiée, une difficulté à attirer au sein des entreprises du secteur des jeunes entrants qualifiés et à retenir les collaborateurs. « *Dans notre branche, le dialogue social se doit d'être permanent et performant. Il se caractérise par une politique volontariste en matière d'innovation sur le champ de la formation* », expose **Pascal PRADOT**, président de la Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP).

L'idée a donc mûri naturellement de mobiliser des fonds versés au titre de la formation professionnelle par les entreprises et mutualisés au sein d'Atlas afin d'encourager la montée en compétences des salariés par l'intermédiaire du dispositif CPF. Il s'agit de financer un éventuel reste à charge en cas de fonds insuffisants sur le compte du demandeur. Cette démarche vise les salariés en place : l'accès à une qualification supplémentaire peut en effet constituer un argument de fidélisation dans les entreprises.

« *Nous sommes contents d'être les premiers à signer cet accord qui renforce les moyens mis à disposition de la formation et du développement des compétences des salariés* » se félicite **Yves Portelli**, directeur général d'Atlas. « *Cet accord a été négocié de manière paritaire pour soutenir des demandes de formation visant des certifications de la Branche. En mobilisant des fonds mutualisés en faveur du CPF, la Branche montre son soutien à la promotion des salariés intéressés* ».

¹ OPCO : Opérateur de compétences

² Branche des bureaux d'études techniques, cabinets d'ingénieurs-conseils, sociétés de conseil

³ Pour en savoir + : C-certif.fr ;

Moncqp.bureaux-etudes.opco-atlas.fr

Un budget initial de 250K€

Atlas dispose d'une délégation totale de gestion des fonds dédiés à cette action et rendra compte au plus près à la CPNEFP de l'évolution de leur consommation. « *Il s'agit d'une enveloppe de départ fixée à 250 K€ pour les six derniers mois de 2021* », précise **Philippe Degonzague**, vice-président d'Atlas et de la CPNEFP. Cette enveloppe sera revue au regard des premiers résultats. « *En fonction du succès de ce projet et de la rapidité de consommation de l'enveloppe initiale dédiée, nous réajusterons paritairement la dotation* », ajoute Philippe Degonzague.

Michel Yahiel, directeur des politiques sociales de la Caisse des Dépôts, déclare : « *Le défi assigné à la plateforme depuis son origine est de simplifier et rendre transparent pour l'utilisateur le processus complexe qui implique plusieurs opérateurs. Ainsi, à la faveur de ce partenariat entre la Caisse des Dépôts et Atlas, un salarié relevant de la branche des bureaux d'études techniques pourra bénéficier directement, via Mon Compte Formation, d'un financement complémentaire de la part de l'OPCO Atlas. Nous sommes ravis de conclure notre toute première convention avec une branche professionnelle.* »

La Caisse des Dépôts, garante de la mise en œuvre de la politique d'abondement

La Caisse des Dépôts s'est vu confier un rôle moteur dans la promotion de la formation professionnelle et la mobilisation des acteurs de l'écosystème par la réforme de 2018. La convention signée avec Atlas constitue la concrétisation de ce travail de promotion assuré en amont par les équipes de la direction des politiques sociales de la Caisse des Dépôts auprès des financeurs notamment.

Depuis janvier 2021, grâce à un service simple (quelques clics) et innovant (numérique et instantané), les usagers peuvent bénéficier d'un abondement automatisé de la part d'un financeur qui a signé avec la Caisse des Dépôts une convention d'abondement. La convention signée entre la Caisse des Dépôts et le financeur précise les règles définies par le financeur et le budget alloué pour chaque règle. Elles portent notamment sur les publics, les formations et les critères de prise en charge ciblés. Les dotations sont allouées pour une période donnée et le financeur délègue donc à la Caisse des Dépôts à la fois l'attribution de l'abondement, sur la base des conditions fixées par celui-ci, et les crédits afférents.

Contact presse :

Mélina COHEN SETTON – melina.cohen.setton@editia.fr - 06.18.12.74.59

Charlotte PIETROPOLI – service.presse@caissedesdepots.fr – 06 71 10 91 34

La direction des politiques sociales de la Caisse des Dépôts accompagne les parcours de vie

La direction des politiques sociales (DPS) concourt à la cohésion sociale et à la réduction de la fracture territoriale.

Elle intervient principalement dans quatre domaines, historiques ou plus récents :

les retraites - 3,9 millions de pensionnés, soit un retraité sur 5 en France, et 7,5 millions de cotisants, retraite de base des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers (CNRACL), des ouvriers de l'État

- (FSPOEIE), des mineurs et des personnels de la Banque de France, retraites complémentaire et additionnelle des fonctionnaires (Rafp) et des agents non titulaires (Ircantec) des trois fonctions publiques.
- **la formation professionnelle** - Mon Compte Formation et Droit individuel à la formation des élus (Dif élus)
- **le handicap** - plateforme de services Mon Parcours Handicap et insertion professionnelle des personnes handicapées (Fiphfp),
- **le grand âge et la santé**

Au service de plus de 70 fonds et partenaire privilégié de 63 000 employeurs publics, la DPS apporte des solutions fiables et innovantes à ses clients et aux pouvoirs publics.

A propos de la Branche des Bureaux d'Etudes Techniques

La branche des bureaux d'études regroupe les entreprises relevant de la convention collective nationale des Bureaux d'études techniques, cabinets d'ingénieurs-conseils et des sociétés de conseil (IDCC 1486). Elle est constituée de plus de 82 000 entreprises et 950 000 salariés répartis en 4 secteurs : Numérique, Ingénierie, Etudes et Conseil et Evènementiel. La grande majorité de ces entreprises (80%) sont des TPE et plus de la moitié de leurs salariés (66%) sont des cadres. Leurs domaines d'activité innovants offrent de belles perspectives d'embauches (création de 43 000 emplois par an) et des formations allant du Bac à Bac+5.

A propos d'Atlas :

Atlas est l'opérateur de compétences (OPCO) des services financiers et du conseil. Porté par les partenaires sociaux de 15 branches professionnelles, regroupées en 4 grandes familles d'activité (banque, finance, assurance et conseil), l'OPCO représente plus de 108 000 entreprises employant 1,8 millions de salariés, dont 750 000 cadres dans des métiers à haut niveau d'expertise.*

**Assurance (agents généraux d'assurance, courtage d'assurance et de réassurance, sociétés d'assurances, sociétés d'assistance), Banque (banque, Banque populaire, Caisse d'épargne, Crédit mutuel), Conseil (bureaux d'études techniques ingénieurs et conseils, économistes de la construction, experts-comptables et commissaires aux comptes, géomètres experts, surveillance de la qualité de l'air) et Finance (marchés financiers et sociétés financières).*

Opco-atlas.fr  |  |  | 

À propos du groupe Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires.

Elle regroupe cinq domaines d'expertise : les politiques sociales (retraite, formation professionnelle, handicap, grand âge et santé), les gestions d'actifs, le suivi des filiales et des participations, le financement des entreprises (avec Bpifrance) et la Banque des Territoires.

 |  |  |  caissedesdepots.fr